



**Conseil communal du 22/03/22  
Communiqué de presse**

**Point 1. Motion condamnant l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 22 mars 2022 la motion sur l'agression armée de la Russie contre l'Ukraine et en soutien et solidarité avec le peuple ukrainien et les réfugiés en général.**

Cette motion vient en continuité du soutien apporté par la Ville de Soignies, dans le cadre de l'accueil de migrants venus de tous horizons.

Cette motion vise à :

- Soutenir la population de l'Ukraine et la souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de leur pays à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues;
- Condamner dans les termes les plus fermes l'invasion armée préméditée, brutale, massive, non provoquée et injustifiée commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine en violation de la Charte des Nations unies;
- Exiger que la Fédération de Russie cesse immédiatement d'employer la force contre l'Ukraine et s'abstienne de tout nouveau recours illicite à la menace ou à l'emploi de la force;
- Demander instamment la poursuite des efforts diplomatiques pour mettre un terme à l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine et trouver une solution pacifique fondée sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et des principes du droit international, afin de protéger du fléau de la guerre les personnes vivant en Ukraine;
- Se féliciter des engagements pris par l'Union européenne :

- de garantir une protection immédiate à tous les réfugiés ukrainiens et de répartir équitablement entre Etats membres la responsabilité de l'accueil des réfugiés qui arrivent aux frontières extérieures de l'Union;
- d'offrir des moyens d'évacuation, des hébergements, une aide d'urgence, une assistance médicale et l'asile aux personnes fuyant la guerre en Ukraine et les risques de persécution, qu'il s'agisse de ressortissants ukrainiens ou non;
- Inviter l'Etat belge et la Région wallonne à se joindre aux efforts de l'Union européenne pour fournir une aide humanitaire d'urgence à l'Ukraine en coopération avec les agences humanitaires des Nations unies et d'autres organisations internationales partenaires;
- Exprimer sa profonde affliction face aux morts tragiques et aux souffrances humaines causés par l'agression armée russe et à souligner que les attaques contre les civils et les infrastructures civiles ainsi que les attaques indiscriminées sont interdites par le droit international humanitaire et constituent donc des crimes de guerre;
- Réclamer que l'Union européenne, ses États membres, dont l'Etat belge, veille résolument à ce que les auteurs de crimes de guerre et de violations des droits de l'homme, dont Monsieur Vladimir POUTINE, répondent de leurs actes devant la Cour pénale internationale sur tout crime de guerre commis sur le territoire ukrainien depuis le 24 février 2022, afin de les traduire en justice;
- Estimer que le régime de sanctions sévères actuel de l'Union doit être complété par des instruments consacrés à la lutte contre la corruption et que des sanctions ciblées soient rapidement adoptées à l'encontre des personnes responsables de la corruption de haut niveau en Russie ainsi que des oligarques et des fonctionnaires proches des dirigeants;
- Témoigner sa solidarité pleine et entière avec le peuple ukrainien qui fait face à une agression inacceptable et à des souffrances qui touchent des civils innocents qui n'aspirent pourtant qu'à la démocratie, au progrès, à la paix et à la liberté;
- Manifester son soutien au peuple russe qui se mobilise contre la guerre en défiant la répression systématique par les forces de l'ordre;

- S'opposer à toute forme de violation des droits humains et à soutenir toutes les personnes qui doivent quitter leur pays en raison d'un conflit ou de persécutions et ce, quel que soit leur pays d'origine.
- Décider d'accueillir à Soignies, dans toute la mesure du possible, des familles ukrainiennes contraintes à l'exil par cette invasion brutale et sauvage de l'armée russe sur le territoire ukrainien, en continuité avec les actions que la Ville et le CPAS mènent pour l'ensemble des réfugiés.
- Charger la Ville de Soignies et son C.P.A.S. :
  - de s'inscrire activement dans l'appel à la solidarité lancé par le Secrétaire d'Etat à l'Asile et à la Migration visant à fournir des hébergements de crise aux réfugiés ukrainiens;
  - de recenser les différentes offres d'aides institutionnelles, associatives et individuelles à Soignies ;
  - de demander au Gouvernement fédéral, de Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles de renforcer les efforts de coordination dans l'accueil des réfugiés ukrainien et de porter une attention particulière au suivi et à la mise à disposition de moyens, pour les communes et les cpas, leur permettant d'assurer leurs missions liées à l'accueil, aux initiatives solidaires et à l'augmentation des demandes d'aides sociales qui résultent de la situation internationale et des mesures qui en découlent.
  - de soutenir financièrement le consortium belge 1212 en versant 1 euro par habitant afin de mener des actions en soutien à la population ukrainienne ;
  - d'adresser la présente motion à M. l'Ambassadeur d'Ukraine en Belgique, au Premier Ministre, au Ministre-Président de la Wallonie et au Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## **Point 2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 21 février 2022 – Vote**

## **Point 3. Prestation de Serment de la Directrice financière**

**Point 4. Compte de fin de gestion de la directrice financière sortante – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 22 mars 2022 le compte de fin de gestion de Madame Lebacq et la déclarera quitte de sa gestion suite à l'acceptation par son successeur de la situation des comptes.**

Il s'agit d'un acte administratif important dans le cadre d'une gestion saine des finances publiques.

**Point 5. Agence locale pour l'emploi ASBL – Remplacement d'un représentant à l'Assemblée générale – Vote**

**Point 6. Règlement relatif à la numérotation et sous-numérotation des immeubles, des terrains non bâtis et des boîtes aux lettres situés sur le territoire communal – Approbation – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 22 mars 2022 le projet de règlement relatif à la numérotation et sous-numérotation des immeubles, des terrains non bâtis et des boîtes aux lettres situés sur le territoire communal.**

Ce règlement répond à une demande de l'ensemble des services publics (Poste, services Incendie, Police..) afin d'améliorer leur fonctionnement, ainsi que le travail des services communaux.

Il est, en effet, impératif de pouvoir situer aisément chaque personne domiciliée sur le territoire de la Commune, notamment pour l'intervention des services de secours et de police, ainsi que de la poste.

**Point 7. Marchés publics – Ecoles de Neufvilles, Casteau et Naast – remplacement des portails et pose de grillages – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 22 mars 2022 les conditions et le mode de passation en vue de lancer un marché de travaux portant sur le remplacement des portails et la pose de grillages aux entrées des écoles de Neufvilles, Casteau et Naast.**

Le marché porte sur le remplacement des portails et la pose de grillages aux entrées des écoles de Neufvilles, Casteau (à la rue de l'Agace) et Naast (côté cité Vital Paré).

Le montant estimé de ce marché est de **39.962€** TVA comprise.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022 et sera financé via un prélèvement sur fonds de réserve.

Le marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

#### **Point 8. Marchés publics – Travaux d'aménagement de filets d'eau au quartier des cerisiers à Soignies – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 22 mars 2022 les conditions et le mode de passation en vue de lancer un marché de travaux portant sur les travaux d'aménagement de filets d'eau au quartier des cerisiers à Soignies.**

Le marché porte sur les travaux de renouvellement de filets d'eau au quartier des Cerisiers à Soignies (tronçon à l'Avenue des Cerisiers).

Le montant estimé de ce marché est de **101.569€** TVA comprise.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022 et sera financé par emprunt.

Le marché sera lancé par procédure directe avec publication préalable.

#### **Point 9. Marchés publics – Motte du Manant – Installation de clôtures forestières – Approbation des conditions et du mode de passation – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 22 mars 2022 les conditions et le mode de passation en vue de lancer un marché de travaux portant sur l'installation de clôtures forestières en limite de propriété communale de la Motte du Manant.**

Le marché porte sur l'installation de clôtures forestières en limite de propriété communale de la Motte du Manant.

Le montant estimé de ce marché est de **42.950€** TVA comprise.

Le crédit est d'ores et déjà inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022 et sera financé via un prélèvement sur fonds de réserve.

Le marché sera lancé par procédure négociée sans publication préalable.

**Point 10. Rétrocession de 4 emplacements de parking – Projet immobilier IMOGES – Résidence INES II – Rue de Steenkerque – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 22 mars 2022 le projet d'acte de rétrocession de 4 emplacements de parking sous-terrain, dans le projet immobilier IMOGES à la rue de Steenkerque, dans le domaine privé de la Ville de Soignies.**

Les quatre emplacements de parking pourraient, par la suite, être vendus aux riverains qui seraient en demande.

**Points 11 à 13. Règlements complémentaires sur le roulage – Place du Millénaire / Rue Félix Eloy / Parking de la poste – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 22 février 2022 plusieurs règlements complémentaires sur le roulage en vue d'améliorer la mobilité et améliorer la sécurité des usagers à la Place du Millénaire, la rue Félix Eloy et au parking de la poste**

1. Place du Millénaire : Organisation de la circulation.
2. Place du Millénaire/Rue Félix Eloy : Mise en place d'une rue scolaire.
3. Parking de la poste : Interdiction de stationner au niveau des bulles à textile et du PAV afin de permettre sa vidange par le camion de l'intercommunale HYGEA.

**Point 14. Plan de cohésion sociale 2020-2025 – Rapport d'activités et rapport financier 2021 – Approbation – Vote**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies approuvera ce mardi 22 mars 2022 le rapport d'activités et le rapport financier 2021 du Plan de cohésion sociale.**

Face à la flambée des prix de l'énergie et à un accroissement des demandes d'aide de la population auprès des services sociaux, la Ville de Soignies a souhaité amender son Plan de Cohésion Sociale en y incluant un volet relatif aux économies d'énergie pour les publics précarisés. L'objectif est de pouvoir organiser des ateliers de sensibilisation au cours desquels seront abordés les gestes du quotidien et les bons réflexes permettant de réduire la facture énergétique.

Un autre volet, concerne la jeunesse avec entre autres la lutte contre les assuétudes.

Quant au rapport financier 2021, le subside octroyé par la Région wallonne pour la mise en œuvre du plan de cohésion sociale est de **183.505€** (75%), auxquels il faut ajouter l'intervention de la Ville de Soignies à hauteur de **45.876€** (25%).

Ce budget global comprend une subvention de **12.510€** octroyée aux communes et qui est affectée dans ce qu'on appelle l'article 20. C'est le Planning Familial qui en bénéficie dans son projet SOPHIA de lutte contre le harcèlement et le cyber harcèlement.

Enfin, le collège communal a décidé d'octroyer un financement à titre exceptionnel de **15.800€** pour d'autres actions menées par des associations locales dans le cadre du PCS. Ce montant a permis de financer l'hébergement de migrants, mais aussi de soutenir la Croix Rouge, le Dépannage alimentaire ainsi que l'ASBL Hope one qui propose un accompagnement au sevrage d'alcool.

## **Point 15. Boucle du Hainaut – Etat de la situation – Information**

**Le Conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance ce mardi 22 mars 2022 des dernières actualités concernant la boucle du Hainaut.**

- Prochainement : Le Ministre Borsus envisage de s'entretenir avec la Ministre Zuhail Demir, son homologue flamande, qui est concernée par le projet Ventilus.
- 1<sup>er</sup> avril : Conférence des Bourgmestres
- 11 avril : Rencontre entre la Conférence des Bourgmestres et la Ministre de l'environnement, Céline Tellier.

## **Point 16. Réponses aux questions des Conseillers communaux**

## **Point 17. Communications**